



Architectures de l'eau Appel à contributions

Présentation AAIIA

L'Association Architecte-Ingénieur et Ingénieur-Architecte (AAIIA) vise à **promouvoir une culture transversale entre les disciplines de la construction et en particulier l'architecture et l'ingénierie**. L'association est ouverte à tous et toutes. Elle rassemble des étudiants et des professionnels du monde de la construction dans le but de partager et confronter leurs expériences.

Journée mondiale de l'eau **22.03.2024**

Architectures de l'eau

APPEL À CONTRIBUTION
Manifestation d'intérêt
22.03 →
22.05.2024

ASSOCIATION
ARCHITECTE - INGÉNIEUR
INGÉNIEUR - ARCHITECTE



L'appel à contributions

L'appel à contributions s'adresse à tou.te.s les intéressé.e.s, qu'ils/elles soient étudiant.e.s, diplômé.e.s, autodidactes, praticien.ne.s ou bien chercheur.e.s.

L'ambition de cet appel est de créer les conditions d'une réflexion collective autour du thème "**Architectures de l'eau**", à travers la diffusion ou la critique d'une histoire, d'une pratique ou d'un projet.

Les contributions prendront la forme d'**un article, d'une production graphique, d'une visite de site, d'une promenade organisée, d'une vidéo ou de l'animation d'un café thématique**. L'ensemble des contributions seront rassemblées et retranscrites dans une **publication dont le format reste à définir**.

Chaque contributeur.trice sera accompagné.e par le comité d'organisation, composé de membres d'AIIA et de personnalités extérieures.

Architectures de l'eau

Mouvante, insaisissable, l'eau est pourtant un élément indissociable de la construction des territoires. Elle façonne les paysages et influence l'établissement des populations, qu'il s'agisse des littoraux, des montagnes, des plaines, des régions insulaires, ... Elle influence l'architecture depuis les installations les plus primitives, et organise les lieux de vie depuis l'origine des constructions sédentaires.

L'appel à contribution propose d'investiguer, de redécouvrir et de mettre en lumière l'influence de l'eau comme composante du projet, de l'échelle du territoire à l'objet architectural, en passant par le quartier et le bâti. L'eau pourra être abordée dans tous ces états. Les contributions pourront s'articuler autour du.des cycle.s de l'eau; qu'elle soit douce, salée, potable, usée, pluviale, ...

Les participants sont invités à développer leurs contributions autour d'interventions humaines à travers les époques. De l'ère Mésopotamienne à l'ère contemporaine, elles devront révéler un lien particulier avec une mise en valeur de l'eau. Elles pourront s'inscrire dans des thématiques clés qui structurent actuellement les contextes du projet :

- Histoire et symbolique de l'eau;
- Architecture vernaculaire et inscription dans le territoire ;
- Approche esthétique et sensible de l'eau ;
- Gestion des ressources en eaux ;
- Enjeux liés au changement climatique et gestion des risques ;
- Ambiances et confort climatique ;
- Expérimentation, innovation, industrie et artisanat ;
- Défis environnementaux, sociétaux et culturels.



Du rôle respectif des ingénieurs, architectes, urbanistes et paysagistes

L'association AIIA s'attache à questionner la **pluralité et la complémentarité des postures entre ingénieurs, architectes, paysagistes, urbanistes**, dans une quête de sens et d'identité.

La contribution d'autres spécialités et métiers tels que hydrogéologue, écologue, politique est également envisagée.

Il sera ainsi demandé au contributeur et contributrice d'étayer son discours d'une réflexion sur :

- les dynamiques de collaboration au cours du processus de commande, conception, de construction, et pérennité ;
- la place de la formation dans l'exercice professionnel, le type de commande, et la nature de la pratique ;
- la qualité des constructions dans un rôle d'intérêt public et environnemental ;
- la réception critique de l'œuvre
- la prise de conscience des enjeux autour de la ressource eau

Je suis intéressé.e

L'appel à contribution est structuré autour de trois moments :

22 Mars 2024 <i>(journée mondiale de l'eau)</i>	Lancement de la Manifestation d'intérêt
22 Mai 2024	Clotûre de la Manifestation d'intérêt
Automne/hiver 2024	Remise des contributions à la publication
Juin 2024 - Printemps 2025	Cycle d'échanges (café, table-ronde, ...)
Printemps 2025	Publication



Manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt doit comporter :

- une **proposition de deux ou trois paragraphes (500 mots environ)**, qui sera développée à travers la contribution, en explicitant le format privilégié (article, café,...). Elle pourra être rédigée en français, en espagnol, italien ou en anglais, avec un titre provisoire, une bibliographie limitée et la description des sources mobilisées pour la recherche ; et accompagnée de une ou deux images, dessins ou autre document graphique pouvant illustrer votre proposition ;
- une **présentation personnelle (150 mots environ)** sous forme d'une courte biographie de l'auteur, précisant sa situation académique ou professionnelle, ses intérêts et, le cas échéant, son rattachement institutionnel.

Manifestation d'intérêt :

- **avant le 22 Mai (inclus)**,
- à envoyer à l'adresse observatoire@aaiia.fr
- à déposer sur le site : <https://www.aaiia.fr/architectures-de-l-eau>
- au Format pdf : NOM_Prénom_Thème de la contribution

Les propositions seront ensuite examinées par le comité de relecture, qui contacteront chacun des intéressés pour définir la nature de leur contribution.

Animation du cycle d'échange / table-ronde

L'appel à contribution s'étend à l'animation de moments d'échange. **L'ensemble du cycle sera rythmé par des tables-rondes, cafés ou conférences** illustrant différents enjeux de la thématique.

Ces événements pourront être retranscrits sous forme d'article ou d'entretien, pour alimenter la publication finale.

Le moment d'échange se veut participatif et convivial, en nombre restreint pour faciliter les échanges entre l'animateur et les participants. Le format sera défini en concertation avec l'animateur :

- **café** : introduction du thème par l'intervenant, suivie d'un échange libre avec les participants ;
- **table-ronde** : échanges libres entre plusieurs intervenants et les participants ;
- **conférence** : présentation par l'intervenant, conclut par quelques questions de l'auditoire.

Certains événements pourront prendre la forme d'un échange Visio, si pertinent ou nécessaire.



Contribution à la publication

L'aboutissement du cycle *Architectures de l'eau* sera notamment la **publication d'un ouvrage et d'une exposition** rassemblant les contributions à cette réflexion collective, de formats variés et complémentaires.

Pour chaque contribution : rtf. Intitulé : NOM_Prénom_Titre de la contribution_Légende_Crédits

Un article

- un article (1000 à 2000 mots environ) équivalent à 1 ou 2 pages A4, accompagné d'une bibliographie des références mobilisées, rédigé en français ou en anglais
- *Format : pdf et word*
- une ou deux illustrations. *Format : jpeg, png, pdf (300 dpi minimum)*

La restitution d'un entretien

- courte présentation des intervenants n'excédant pas deux ou trois paragraphes,
- restitution des échanges de 6 000 à 10 000 caractères espaces non compris (équivalent 1 à 2 pages A4), 1000 à 2000 mots accompagné d'une bibliographie des références mobilisées.
- *Format : pdf et word*
- une ou deux illustrations. *Format : jpeg, png, pdf (300 dpi minimum)*

Une illustration

- un plan ou une planche de détails,
- un reportage photographique,
- l'expression d'une démarche artistique (dessin, peinture, collage, photographie, sculpture,...),
- série d'illustrations,
- *Format : jpeg, png, pdf (300 dpi minimum)*

Une vidéo

- format paysage exploitable sur une plateforme telle que youtube accompagné d'un texte explicatif
- Format portrait à destination des réseaux sociaux tel qu'instagram
- *Format : mp4 + rtf. Intitulé : NOM_Prénom_Titre de la vidéo_Légende_Crédits*

Autre format libre

Le comité d'organisation est ouvert à d'autres propositions et se réserve le droit d'adapter les formats selon la nature des contributions, en concertation avec les contributeurs et suivant l'avis du comité de lecture et d'organisation. Invitation à une visite de chantier, promenade...



Conditions particulières

Obligations du contributeur : Le contributeur accepte, par sa manifestation d'intérêt, de respecter les termes de l'appel à contribution, tant dans les délais souhaités, que dans la qualité et l'originalité de la contribution.

Il s'engage notamment à remettre, au plus tard à la date indiquée, sa contribution définitive et complète, soigneusement revue et mise au point, avec s'il y a lieu toutes annexes, légendes et bibliographie, sous forme de fichier numérique compatible au format mentionné.

Obligations de l'association vis à vis du contributeur : L'association s'engage, auprès des contributeurs retenus à l'issue de la manifestation d'intérêt, à respecter le contenu de leur contribution, et à en citer l'auteur dans les publications.

Conflits d'intérêt : La valorisation d'une société ne pourra primer sur le discours dont l'appel à contribution fait l'objet. Toute forme de potentiel conflit d'intérêt devra être signifié par écrit au comité de rédaction, qui se gardera le droit de censurer tout ou partie de la contribution.

Lieu de la publication : Tout ou partie du contenu pourra être publié et diffusé à travers les différents media de l'association AIIA (notamment site internet, réseaux sociaux, lettres d'information). La collaboration avec une revue d'édition est en cours de prospection pour une publication dans un second temps.

Langue de rédaction, Syntaxe : Les contributions sont souhaitées en langue française uniquement. Le contributeur est seul responsable de la syntaxe et de l'orthographe de ses écrits. Il aura à charge la relecture de l'ensemble de ses contributions.

Propriété intellectuelle : Chacune des contributions devra être originale. AIIA ne prévoit pas de dépôt de propriété intellectuelle. Néanmoins par la participation au présent appel, le contributeur accepte la possible édition d'un ouvrage, ou publication à travers une revue, qui pourra se réserver l'exclusivité des droits d'auteur, sans limitation de temps ou lieu.

Le contributeur déclare notamment que son œuvre est originale et ne contient aucune critique industrielle ni louange à caractère commercial, aucune illustration ni citation susceptible d'engager la responsabilité de l'association/ de l'Éditeur vis-à-vis des tiers.

Si le manuscrit est accompagné d'illustrations et/ou de photographies, le contributeur a seul la responsabilité de la recherche ou de la conception desdites illustrations et/ou photographies.